



La monarchie absolue

LE GRAND SIÈCLE 1610 - 1715

LOUIS XIV - 2/6

LE RÈGNE PERSONNEL (1661-1715)

En 1661 commence le règne effectif le plus long de l'histoire européenne. Louis XIV va régner et gouverner pendant cinquante-trois ans et marquer de son empreinte personnelle non seulement son royaume mais l'Europe entière aux yeux de laquelle il était « le Roi »⁽¹⁾. Nous bénéficions encore de nos jours des prestigieux vestiges de cette époque qui restera pour l'histoire « le siècle de Louis XIV ».

Et pourtant, une historiographie ancienne, qui a repris vigueur au siècle dernier, n'a pas manqué de se livrer à un dénigrement systématique du règne, l'attaquant sur deux axes principaux : la politique extérieure où l'ambition démesurée de Louis XIV aurait entraîné le pays dans des guerres ruineuses, et les affaires intérieures où tous les résultats heureux n'auraient été dus qu'à l'action de serviteurs éclairés, les décisions discutables restant l'œuvre personnelle du Roi. Quant à l'éclosion de talents multiples, dans tous les domaines de la culture, elle serait un simple effet du hasard...

Nous allons nous efforcer de justifier l'action extérieure de Louis XIV, et de voir dans quelles mesures son rôle a été déterminant dans les affaires intérieures du pays où les questions religieuses ont lourdement pesé. Nous n'aurons garde d'omettre la part que le Roi a prise au rayonnement culturel de la France.

1 – Les affaires extérieures : tentation d'hégémonie ou politique du « pré carré » ?

La politique de Louis XIV, tant intérieure qu'extérieure, a été insidieusement attaquée, en premier lieu, et principalement au cours de la seconde partie de son règne, par les pamphlets huguenots, soutenus par nos adversaires anglais et hollandais, mais aussi par une coterie pacifiste au rang de laquelle figurent au premier plan Fénelon, Beauvillier, et – d'une manière feutrée – Boisguilbert. Ce dénigrement recevra sur le tard le renfort non négligeable du confesseur royal, le père Le Tellier.

Si Louis XIV a trouvé un chantre élogieux en la personne de Voltaire, c'est la publication des mémoires de Saint-Simon, à cheval sur les XVIIIe et XIXe siècles, qui ont ouvert la voie à une historiographie présentant le Roi comme un conquérant rêvant d'asservir l'Europe et au-delà. À cet effet Saint-Simon⁽²⁾, dans sa hargne bien connue, n'hésite pas à travestir les dernières paroles de Louis XIV qui regrettait certes d'avoir dû trop faire la guerre, mais en raison « des nécessités de l'État » – omis sous la plume de l'auteur.

Le portrait d'un conquérant impénitent a aussi été forgé sous la restauration par un obscur historien, P. E. Lemontey, qui a fait école sur ce point et sur



d'autres, diffusant une pensée qui s'est perpétuée à travers Michelet et Lavisse parmi les manuels d'histoire de la troisième république jusqu'à notre époque avec Goubert et Mandron.

Une école française de Gaxotte à Bluche a heureusement fait justice de ces thèses avec l'appui récent de l'œuvre importante d'une historienne anglaise R. Hatton ⁽³⁾.

En se gardant de tout anachronisme et en faisant abstraction de tout préjugé empreint de moralisme ou d'idéologie, si l'on veut bien se donner la peine d'examiner l'histoire des luttes que le Roi a dû engager ou subir pendant son règne, on s'aperçoit que son objectif a été de mettre la France définitivement à l'abri des incursions étrangères, et que ses ambitions territoriales, relativement modestes en regard du rayonnement de notre pays, ne furent que la conséquence logique de cette sage idée directrice.

Rien de chimérique ne germa dans l'esprit du grand Roi à tel point que sa modération surprit parfois. Une candidature française à l'Empire en 1657 n'était qu'une idée utopique bien vite écartée de la tête de Mazarin à l'instar du projet d'accession au pontificat suprême qu'il caressa un instant.

En matière de politique étrangère la ligne de conduite de Louis XIV relève d'une froide logique à l'écart des aventures, qui le rattache sans aucun doute à la grande tradition des premiers capétiens.

Il fallait achever la France, consolider les frontières du nord et de l'est en y ajoutant les pièces qui manquaient encore. Ce fut le but des deux premières guerres – dévolution et Hollande – la troisième – ligue d'Augsbourg – destinée à sauvegarder les acquis. Puis la France fut entraînée dans la dure affaire de la succession d'Espagne, non pas dans un but

d'accroissement territorial, mais pour maintenir en Europe un équilibre dangereusement menacé, et en dernière analyse pour défendre les avantages obtenus pendant la première partie du règne.

a) La guerre de dévolution 1667-1668

On se souvient que le mariage du Roi avec l'infante Marie-Thérèse était assorti d'une clause de renoncement à tout droit successif « moyennant » le versement d'une dot énorme de 500 000 écus. Le

Roi Philippe IV meurt en 1665 laissant pour successeur un enfant malade, né d'un second mariage, qui va régner sous le nom de Charles II. Le testament du défunt stipule que la totalité de l'héritage échoit à Charles, et qu'en cas d'extinction de la lignée mâle, il revient à Marguerite-Thérèse, fille cadette issue de ce second mariage de Philippe, et épouse de l'empereur Léopold. Marie-Thérèse, elle, est exclue.

Pour sauvegarder nos droits, sous l'action d'Hugues de Lyonne, notre diplomatie est particulièrement active : un conflit armé opposant Hollande et Angleterre nous paraît une occasion favorable. Le non-paiement

de la quasi-totalité de la dot de Marie-Thérèse est un solide argument rendant caduque la renonciation, et si l'on consent à s'incliner devant les volontés testamentaires de Philippe, une compensation d'ordre territorial est revendiquée par la France : en effet la coutume de Brabant et de certaines régions des Pays-Bas stipule qu'en cas de mariages successifs, l'héritage appartient aux enfants du premier lit. Les juristes français saisissent cette opportunité, même si la dévolution en question ne concerne que le droit privé ⁽⁴⁾.



Cathédrale de Strasbourg



Le proche dénouement de la guerre anglo-hollandaise presse Louis XIV qui somme la régente d'Espagne de satisfaire ses revendications, en même temps qu'une intense préparation militaire révèle les talents du jeune Louvois. La régente ayant hautement signifié son refus, le Roi lance ses troupes, aux ordres de Turenne à l'assaut des places flamandes, lui-même gardant en personne la haute main sur les opérations. Toutes les places assiégées tombent tour à tour grâce au concours habile d'un ingénieur militaire Vauban. Ces rapides succès éveillent la méfiance de la Hollande qui se rapproche spectaculairement de l'Angleterre, ce qui pousse Louis XIV à accroître la valeur des gages qu'il opposera à l'Espagne au moment des négociations de paix.

En 1668, une armée, sous Condé, s'empare de la Franche-Comté presque sans coup férir⁽⁵⁾ toujours en présence du Roi. Louis XIV est alors en mesure de traiter en position de force. À Aix-La-Chapelle, il peut se montrer vainqueur modéré en rendant la Franche-Comté et en se contentant de garder en Flandre les places les plus utiles telles Armentières, Tournai, Courtrai, Lille, avancée stratégique qui permet de mettre en place les premiers pions de cette « ceinture de fer » que va fortifier Vauban, et qui jouera un rôle considérable dans notre système défensif jusqu'à nos jours.

b) La guerre de Hollande 1672-1678

Les historiens foncièrement défavorables à Louis XIV ont vu dans l'acheminement vers la guerre contre les provinces unies, une soif de gloire qui aurait dévoré le Roi. Les fêtes somptueuses données dans les jardins de Versailles tracés par Le Notre et où l'édification du futur palais ne fait que s'ébaucher, constituent pour eux un argument de choix. Que ce soient les « Plaisirs de l'île enchantée » en 1664 ou le « Grand divertissement royal » de 1668, toutes ces fêtes orchestrées par un musicien de gé-

nie Lully, et où Molière donne sa pleine mesure, semblent tendre à l'apothéose d'un souverain qui n'a pas hésité à prendre le soleil pour emblème et comme devise « *nec pluribus impar* ».

Explication simpliste, qui place dans cette optique notre intervention en Hollande. Les motifs sont évidemment d'une autre nature et bien plus complexes. La Hollande se sent menacée par les récentes conquêtes françaises en Flandre espagnole. Elle se détache d'autant plus d'une alliance française – qui avait perduré sous les gouvernements successifs des deux cardinaux – que notre ambitieuse politique économique, maritime et commerciale – influencée par Colbert, pivot du Conseil depuis 1661 – est incompatible avec ses propres intérêts.

On peut supposer, sans grand risque d'erreur, que le volontarisme du ministre a été un des éléments moteurs de la politique française vis-à-vis des Provinces Unies. Ajoutons que ce bastion calviniste se donnera comme *stathouder*, au début des hostilités, Guillaume d'Orange, anti-catholique notoire ennemi haineux de Louis XIV.

Une armée supérieurement préparée par Louvois – entré au Conseil en 1672 après avoir été le second de son père Le Tellier –, et une marine remise à neuf par Colbert permettent au Roi d'entrer en guerre dans les meilleures conditions.

Les débuts de campagne sont prometteurs. Sous la supervision active du Roi assisté de Louvois, qui fait office de major général, quarante villes hollandaises sont enlevées par Condé, Turenne, Luxembourg et Monsieur, frère du Roi. Louis XIV s'étant assuré le soutien de l'Angleterre, la flotte française, appuyée par la flotte anglaise, obtenait des demi-succès contre la flotte Hollandaise sous Ruyter. C'est alors que les Hollandais utilisent une parade aussi efficace qu'inattendue en ouvrant les digues, ce qui provoque l'inondation du pays et bloque notre armée sur place.

Guillaume d'Orange réussit à dresser contre nous l'Espagne, l'Empereur, le Brandebourg et pratique-



La mort de Colbert

?



ment la plus grande partie de l'Europe, à l'exception, pour un temps, de l'Angleterre, qui ne tardera pas à nous abandonner sous la pression du même Guillaume, qui en 1677, obtiendra la main de la nièce du roi d'Angleterre.

Cette union est annonciatrice de l'hostilité tenace à notre égard de cette nation qui sera effective à partir de l'usurpation du trône d'Angleterre par Guillaume notre ennemi le plus acharné en 1689. L'Angleterre devient alors l'âme de toutes les coalitions dirigées contre nous qui aboutiront cent vingt-cinq ans plus tard à Waterloo.

En attendant, Louis XIV est obligé de découpler ses troupes et Turenne est dépêché sur le Rhin où il s'illustre par la fameuse campagne d'Alsace de 1674, chef-d'œuvre de tactique à l'issue de laquelle il est tué en poursuivant son offensive de l'autre côté du fleuve. Le Roi a compris que l'obstination hollandaise, qui utilise à merveille les éléments naturels, l'empêchera d'en venir à bout, et qu'il convient, pour forcer la coalition à traiter, d'avoir des gages suffisants en main.

C'est pourquoi, laissant le soin des opérations dans le nord et le nord-est à ses lieutenants, il s'empare à nouveau, personnellement, de la Franche-Comté, résolu cette fois à la réunir définitivement au royaume. Les succès remportés par Condé, Luxembourg, le frère du Roi en Flandre, Turenne avant sa mort, puis Crequi en Allemagne, les victoires de notre flotte commandée par Duquesne en Méditerranée sur les navires hollandais et espagnols, enfin la prise de Gand par Louis XIV lui-même, permettent au Roi de traiter en position de force à Nimègues.

Si du côté de la Hollande nous n'obtenons aucun gain territorial, l'Espagne fait les frais de la guerre : d'une part la Franche-Comté revenant dans le cadre

de la nation, d'autre part l'annexion d'une série de places en Flandre, aussitôt incluses dans notre système de défense et fortifiées par Vauban, permettaient de combler les lacunes du traité d'Aix-La-Chapelle.

c) Le temps des « réunions » 1678-1689

La paix de Nimègues marque le terme de la période des importants accroissements territoriaux. Le retour de la Franche-Comté, soustraite à une naturelle souveraineté française par l'héritage de Marie de Bourgogne qui nous avait échappé, constitue l'acquisition maîtresse des premières guerres du règne.

Or, la conjoncture tant extérieure qu'intérieure, pendant la décennie qui suit la conclusion du traité, va contraindre Louis XIV à incliner sa politique en fonction d'une prise de conscience de notre invincibilité émoussée par le coup d'arrêt hollandais et de la collusion anglo-hollandaise qui ne va cesser de se renforcer.

D'autre part l'attitude du Roi – de plus en plus rigoureuse vis-à-vis des protestants du royaume, et qui aboutit en 1685 à la révocation de l'Édit de Nantes – sera un facteur essentiel de la formation d'un bloc des États réformés, mettant à mal nos anciennes alliances avec les princes protestants, traditionnelles depuis François I.

Or, si Louis XIV ne nourrit pas de projets expansionnistes démesurés, il considère que la cohérence de nos frontières du nord et de l'est n'est pas satisfaisante, et qu'il y a lieu de parfaire notre ligne de défense par des moyens autres que des conflits ouverts, d'où toute une série d'annexions ponctuelles sous couvert de motifs juridiques de droit coutumier ou féodal, pudiquement qualifiées de « réunions ».



Louis XIV



Dans cette tâche il est admirablement secondé par Colbert de Croissy, frère du grand Colbert, plénipotentiaire à Aix-La-Chapelle et Nimègues, ancien conseiller au parlement de Metz, juriste consommé, qui prend les affaires étrangères en 1679, par Louvois – au conseil depuis 1672 – qui a forgé un outil militaire supérieur, et qui n'est guère sujet aux scrupules inopportuns, et enfin par Vauban qui rivalise avec le Roi dans le choix judicieux des places – conquises ou à conquérir – qu'il convient de fortifier. (6)

Si la prudence requiert de s'abstenir d'utiliser les armes, il est parfois nécessaire de montrer sa force pour intimider l'adversaire confronté à une politique de grignotage de ses frontières. C'est cette tactique de démonstrations militaires parallèles à des avancées territoriales soigneusement circonscrites – bombardement de Gênes, d'Alger – conjointement à des attitudes hautaines, telle celle de nos ambassadeurs à Rome, qui ont souvent permis de taxer Louis XIV d'arrogance, et ont provoqué des méprises sur ses véritables intentions somme toute modestes.

Les traités de Wesphalie, Aix-La-Chapelle, Nimègues, laissaient nos limites dangereusement inachevées par la présence de trouées, voies d'accès faciles pour une offensive ennemie. En Alsace, dix villes impériales revendiquent leur autonomie en particulier Strasbourg plaque tournante entre la France et les Allemagnes. Montbéliard formait un redan périlleux entre Alsace et Franche-Comté. Au nord-est face à la Flandre espagnole certaines places nous manquaient, telles Charleroi, Dinant, Namur et aussi Luxembourg.

Des actions ponctuelles sont alors entreprises avec un mélange de détermination et de prudence, en évitant de se laisser entraîner au-delà du strict nécessaire. Dès cette époque Louis XIV sait en effet que le danger d'une coalition le menace avec le rapprochement de l'Angleterre et de la Hollande, de sorte que le temps presse d'autant plus que l'Empereur est momentanément neutralisé par la pression ottomane qui menace Vienne.

En Alsace, c'est en évoquant le droit, et en profitant des ambiguïtés laissées par le traité de Wesphalie, tout en montrant éventuellement notre force, que les villes impériales sont amenées à faire hommage au Roi ; Strasbourg cédant la dernière, après une habile mise en scène militaire de Louvois préparant une entrée solennelle de Louis XIV (1681).

Une « chambre de réunions » formée par le parlement de Metz rallie des territoires lorrains et des villes de la Sarre ; quant au parlement de Besançon il réunit à la Couronne le pays de Montbéliard. Du côté de la Flandre espagnole, les droits français définis par la Chambre de Metz n'ayant pas été reconnus par l'Espagne, Louis XIV fait pénétrer ses troupes dans la province, provoquant la déclaration de guerre de l'Espagne. Courtrai, Dixmude, Luxembourg sont enlevées par notre armée, ce qui force l'Espagne de même que l'Empire à signer à Ratisbonne une trêve de vingt ans qui nous abandonne, pour cette période, Strasbourg terre d'Empire, Luxembourg et quelques autres places, possessions espagnoles.

« Louis XIV, sachant que ses ennemis se préparaient sourdement à la guerre pour annuler les traités récents aurait commis la plus lourde des fautes en les laissant occuper des territoires d'une haute importance stratégique, alors qu'il pouvait juridiquement se les approprier... La postérité ne doit que des remerciements au Roi pour avoir conduit cette œuvre de rattachement avec autant de discrétion que de rigueur » (7).

Laissons les éternels invocateurs de l'éthique se lamenter et rendons hommage à Louis XIV « d'avoir obtenu, presque dans sa totalité, un tracé de frontières de l'est permettant une bonne défense » (8).

René Maillot

NOTES :

(1) « Messieurs le Roi est mort » : c'est ainsi qu'en 1715 le Roi de Prusse annonçait à sa cour la mort de Louis XIV.

(2) Bonne plume, mais mauvaise épée, qui déversait sa bile sur tout ce qui le dépassait.

(3) « Louis XIV et l'Europe. Éléments d'une révision historiographique. 1979 ». « Éclairage très nouveau sur la période Louis quatorzième. Cette œuvre hélas est à peu près inconnue en France ». (E. Leroy Ladurie).

(4) On peut faire le rapprochement avec la fameuse loi salique qui en réalité n'était elle aussi que de droit privé.

(5) La Franche-Comté terre de culture française rattachée accidentellement à l'Espagne dont elle mouvait, par des liens très lâches, jouissait d'une quasi-autonomie.

(6) « Cent cinquante places ou citadelles bâties ou fortifiées de 1661 à 1692 ». « Securitati perpetuae ». Médaille frappée en 1692.

(7) Louis Bertrand : « Louis XIV ».

(8) Ragnild Hatton. Soulignons « permettant une bonne défense ».